



COMMUNIQUE SUD EDUCATION MAYOTTE

Les élèves de Mayotte ne sont pas des délinquants !

Suite au cyclone Chido qui a ravagé Mayotte et ses écoles le 14 décembre 2024, de nombreuses familles font le choix réfléchi d'envoyer leurs enfants terminer l'année scolaire dans d'autres académies, notamment à La Réunion. C'est ce moment que choisit Patrice Selly, maire de Saint-Benoît (La Réunion) pour exprimer publiquement sa volonté de réduire les prestations familiales pour les familles qui accueilleraient ces jeunes Mahorais, sous prétexte que ces enfants sont mal éduqués et deviennent délinquants*.

Rappelons tout d'abord qu'à La Réunion, on confond historiquement les Mahorais et les Comoriens sous l'expression créole « bann Komor ». Lorsqu'un délit est commis dans certains quartiers, la rumeur accuse systématiquement les Mahorais/Comoriens, sans attendre les conclusions de l'enquête, alors que la délinquance n'a pas attendu leur arrivée pour exister.

En cette période de rentrée scolaire d'été austral, 250 jeunes Mahorais doivent arriver à La Réunion pour y poursuivre leur année scolaire, au milieu de 120000 autres élèves. Leurs familles se préoccupent avant tout de leur instruction et ne comptent pas sur les prestations familiales, nettement inférieures à Mayotte par rapport à La Réunion. Or le maire de Saint-Benoît les désigne d'emblée comme des « mineurs isolés » et de potentiels délinquants. Il assure que ces prestations familiales créent un « appel d'air », formule chère à l'extrême-droite.

A Sud-éducation Mayotte, nous connaissons nos élèves. Dans leur immense majorité, ils sont très bien éduqués et respectueux. S'il est exact que l'éloignement familial peut déstabiliser certains adolescents, nous affirmons que nos élèves mahorais ou comoriens ne méritent pas d'être étiquetés « délinquants » uniquement parce qu'ils posent le pied à La Réunion. Fidèles à nos valeurs dans l'union syndicale Solidaires, nous protestons contre ces propos à la fois racistes et xénophobes : un élève est avant tout un jeune en construction. Ce n'est pas en empêchant sa famille d'obtenir des prestations familiales qu'on l'aidera à s'instruire !

Fait à Mamoudzou, le 27 janvier 2025

(*Source : Zinfos974 « Violences urbaines : des allocations soumises à un jugement ? » 20/01/2025)

Pour info : notre syndicat a créé une caisse de solidarité pour Mayotte :
<https://www.sudeducation.org/caisse-de-solidarite-en-soutien-a-mayotte-toutes-et-tous-solidaires-des-habitant%c2%b7es-de-mayotte/>